LE GONESSIEN

MENSUEL DES HABITANTS DE LA VILLE DE GONESSE | N° 281 | DÉCEMBRE 2021



Chères Gonessiennes, chers Gonessiens,

Alors que nous pensions l'épidémie derrière nous et que, depuis la rentrée, la vie « normale » avait repris son cours, l'arrivée de l'hiver provoque un rebond épidémique. Si le Couvernement exclut pour l'instant tout reconfinement, les mesures sanitaires sont renforcées et le masque est de retour dans tous les lieux publics. Afin de limiter la reprise de l'épidémie et d'éviter des mesures plus contraignantes, il est très important que nous redoublions de vigilance et que nous appliquions les gestes barrières.

Il y a 2 semaines, j'ai appris la fermeture du centre de vaccination de l'hôpital de Gonesse par l'agence régionale de santé alors que la troisième dose était déjà conseillée pour les plus de 60 ans. Avant même les dernières annonces du ministre de la Santé, j'ai exigé la remise en fonction du centre de vaccination de l'hôpital. Je considère que les premiers jours de réouverture proposés ne sont pas suffisants. Il faut que l'on donne plus de moyens à l'hôpital public pour qu'il reprenne la mission qu'il avait assurée au début de la crise. Mais la pleine réouverture de ce centre ne doit pas être une cause supplémentaire de retard dans les soins ou les examens programmés par l'hôpital. S'il le faut, la Ville de Gonesse contribuera à son fonctionnement en détachant du personnel administratif. La stratégie du « Quoi qu'il en coûte » promise par le président de la République est déjà loin.

Par soucis de transparence et pour éviter les nombreuses fausses informations diffusées sur les réseaux sociaux et dans les tribunes, vous trouverez à l'intérieur du Gonessien le jugement final des élections municipales publié dans son intégralité! Il valide les élections de 2020 et écarte toutes les « irrégularités » inventées de toute pièce par ceux qui refusent le résultat démocratique.

Je souhaite à tous les Gonessiennes et les Gonessiens de passer de belles fêtes de fin d'année loin des tracas que pourraient provoquer cette reprise épidémique.

Fidèlement.

Jean-Pierre Blazv Maire de Gonesse



SOMMAIRE

3 / élection municipale

Le Conseil d'État valide le résultat de l'élection municipale

8 / retour sur

10 / covid

Covid-19: le point sur la situation sanitaire

12 / fiscalité

Les dernières évolutions de la fiscalité locale

14 / dossier

Sécurité routière : stop aux infractions

17 / en bref

18 / sport

Dispositif Sport-Santé : le sport au service de la santé Tennis de table Gonesse : l'association se renouvelle

20 / sortir

28 / infos pratiques

29 / menus

30 / tribunes

Le Conseil d'État valide le résultat de l'élection municipale

Lors des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, les Gonessien.ne.s ont renouvelé leur confiance au maire sortant, Jean-Pierre Blazy.

Bien que son opposant politique au second tour n'ait cessé de contester la légitimité du scrutin, le droit a parlé par deux fois, validant le choix des citoyens jusqu'au Conseil d'Etat, juridiction administrative supérieure.

Les élections sont régulières et se sont parfaitement déroulées.

Jean-Pierre Blazy et son équipe sont donc définitivement légitimés dans leurs fonctions et continueront à appliquer leur programme pour améliorer la qualité de vie des Gonessien.ne.s.

Voici l'intégralité du jugement produit par le Conseil d'Etat.

| CONSEIL D'ETAT | СН |
|----------------|----|
|----------------|----|

statuant au contentieux

Nº 451403 REPUBLIQUE FRANÇAISE

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DE GONESSE (VAL D'OISE)

Mme Ségolène Cavaliere Rapporteure

Mme Cécile Barrois de Sarigny Rapporteure publique

Séance du 23 septembre 2021 Décision du 29 octobre 2021

Le Conseil d'Etat statuant au contentieux (Section du contentieux, 5^{ème} chambre)

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Vu la procédure suivante :

M. Cédric Sabouret, M. Alain Baran, Mme Chantal Sancar, M. Didier Bernard, Mme Ingrid Daho, M. Pascal Garnier, Mme Ikrame Salhi, M. Abdul Mansoor, Mme Naïma Hedjam, M. Thierry Baudry, Mme Nathalie Nam Hee, M. Zeyneddin Ayaz, Mme Nadia Sayah,

élection municipale

M. Colombiano d'Almeida, Mme Rose Marie Yonis, M. Suresh Parassouramane, Mme Anaïs Bener, M. Edwige-Antoine Thiers, Mme Virginie Ducreux, M. Badr Jebbari, Mme Salimah Yappare, M. Chems-Eddine Karrout, Mme Salimata Magassa, M. Mounir Mordi, Mme Liliane Contant, M. Izzettin Can, Mme Nathalie Sylvestre, M. Patrick Brillet, Mme Anna Pequignot, M. Jean Samat, Mme Nayat Kir, M. Julien Dos Santos, Mme Alix Parseihian, M. Ilhan Yildiz, Mme Betty Lavital, M. Arezki Mahdi, Mme Nathalie Moratille ont demandé au tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'annuler les opérations électorales qui se sont tenues les 15 mars et 28 juin 2020 pour la désignation des conseillers municipaux et communautaires de la commune de Gonesse (Val-d'Oise). Par un jugement n° 2006074 du 8 mars 2021, le tribunal administratif a rejeté leur protestation.

Par une requête sommaire et un mémoire complémentaire, enregistrés les 6 avril 2021 et 5 mai 2021 au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, M. Sabouret et autres demandent au Conseil d'Etat :

- 1°) d'annuler ce jugement ;
- 2°) réglant l'affaire au fond, de faire droit à leur protestation ;
- M. Sabouret et autres soutiennent que :
- les bulletins municipaux diffusés en avril et mai 2020 avaient le caractère d'une campagne de promotion publicitaire prohibée par l'article L. 52-1 du code électoral ;
- l'absence dans ces bulletins d'espaces d'expression pour les conseillers élus n'appartenant pas à la majorité municipale méconnaît les dispositions de l'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales ;
 - un message vocal diffusé le 26 juin 2021 a altéré la sincérité du scrutin ;
- le tract « Lettre aux Gonessiens de la communauté assyro-chaldéenne » a excédé les limites de la polémique électorale et a été de nature à fausser les résultats du scrutin ;
- le tribunal administratif a omis de répondre au moyen tiré de ce que des électeurs avaient subi des pressions de la part de l'équipe du maire ;
- le grief tiré de l'irrégularité des procurations et celui tiré des inscriptions irrégulières sur les listes électorales n'étaient pas nouveaux ;
- les résultats du bureau de vote n°4 ont été reportés de manière erronée sur le procès-verbal.

Par un mémoire en défense, enregistré le 28 juin 2021, M. Jean-Pierre Blazy Mme Malika Caumont, M. Claude Tibi, Mme Françoise Hennebelle, M. Christian Cauro, Mme Pascale Rakotozafiarison, M. Jean-Baptiste Barfety, Mme Sandrine de Almeida, M. Bobby Ide, Mme Corinne Queret, M. Florent Roucan, Mmme Evinaa Sellaiah, Mme Elisabeth Maillard, M. Patrice Richard, M. Gille Gourdon, M. Mohammed Hakkou, Mme Djeneba Camara, M. Mohamed Ouerfelli, Mme Nadège Valoise, M. Rachid Touil, Mme Léa Douguet, Mme Sabrina Benaissa, M. Arthur Lory, Mme Ramata Diop, M. Sympson Ndala, Mme Martine Ossuly et M. Jean-Michel Dubois concluent au rejet de la requête et à ce que la somme de 4 000 euros soit mise à la charge M. Sabouret et autres au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Ils soutiennent que les moyens de la requête ne sont pas fondés.

La requête a été communiquée à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques et au ministre de l'intérieur qui n'ont pas produit d'observations.

Vu les autres pièces du dossier;

Vu:

- le code électoral;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de justice administrative ;

Après avoir entendu en séance publique :

- le rapport de Mme Ségolène Cavaliere, maître des requêtes en service extraordinaire,
 - les conclusions de Mme Cécile Barrois de Sarigny, rapporteure publique.

La parole ayant été donnée, après les conclusions, à la SCP Delamarre, Jéhannin, avocat de M. Alain Baran, de Mme Chantal Sancar, de M. Didier Bernard, de Mme Ingrid Daho, de M. Pascal Garnier, de Mme Ikrame Salhi, de M. Abdul Mansoor, de Mme Naïma Hedjam, de M. Thierry Baudry, de Mme Nathalie Nam Hee, de M. Zeyneddin Ayaz, de Mme Nadia Sayah, de M. Colombiano D'almeida, de Mme Rose Marie Yonis, de M. Suresh Parassouramane, de Mme Anais Bener, de M. Edwige-antoine Thiers, de Mme Virginie Ducreux, de M. Badr Jebbari, de Mme Salimah Yappare, de M. Chems-Eddine Karrout, de Mme Salimata Magassa, de M. Mounir Mordi, de Mme Liliane Contant, de M. Izzettin Can, de Mme Nathalie Sylvestre, de M. Patrick Brillet, de M. Cédric Sabouret, de Mme Anna Pequignot, de M. Jean Samat, de Mme Nayat Kir, de M. Julien Dos Santos, de Mme Alix Parseihian, de M. Ilhan Yildiz, de Mme Betty Lavital, de M. Arezki Mahdi et de Mme Nathalie Moratille et à la SCP Lyon-Caen, Thiriez, avocat de M. Jean-Pierre Blazy.

Vu la note en délibéré, présentée par M. Sabouret et autres, enregistrée le 24 septembre 2021.

Considérant ce qui suit :

1. Il résulte de l'instruction qu'à l'issue du second tour des opérations électorales organisé le 28 juin 2020 dans la commune de Gonesse (Val-d'Oise) pour la désignation des conseillers municipaux et communautaires, la liste « Rassembler et agir pour l'avenir de Gonesse » conduite par M. Blazy a recueilli 3 063 voix représentant 50,34 % des suffrages exprimés et la liste « Un nouveau souffle pour Gonesse » conduite par M. Sabouret a recueilli 3 021 voix représentant 49,65 % des suffrages exprimés. M. Sabouret et autres font appel du jugement du 8 mars 2021 par lequel le tribunal administratif a rejeté la protestation qu'ils ont formée contre ces opérations électorales.

Sur la régularité du jugement :

2. L'argumentation présentée par M. Sabouret et autres devant le tribunal administratif, relative aux pressions qu'auraient subi certains électeurs pour attester de la régularité de leur signature sur les listes d'émargement, doit être regardée en l'espèce, non comme un grief propre, mais comme venant au soutien du grief tiré du caractère irrégulier de plusieurs signatures d'électeurs sur les listes d'émargement. Par suite, M. Sabouret et autres ne sont pas fondés à soutenir que le jugement attaqué serait irrégulier au motif qu'il aurait omis d'y répondre.

élection municipale

Sur le bien-fondé du jugement :

- 3. En premier lieu, il résulte de l'instruction que deux éditions spéciales « coronavirus » du magazine municipal, largement diffusées dans les boîtes à lettres en avril et en mai 2020, ont présenté aux habitants de la commune les dispositions prises par la municipalité pour faire face à la crise sanitaire en période de confinement, puis de sortie du premier confinement.
- 4. D'une part, eu égard à leur contenu, ces publications ne sauraient être regardées, contrairement à ce que soutiennent M. Sabouret et autres, comme présentant le caractère d'une campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion de la collectivité, prohibée par les dispositions de l'article L. 52-1 du code électoral.
- 5. D'autre part, aux termes de l'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales: « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale (...) ». En dépit de la présence, dans chacune de ces deux éditions spéciales, d'un mot d'introduction du maire en lien avec la situation sanitaire, les requérants ne sont, dans les circonstances de l'espèce, pas fondés à soutenir que ces documents revêtaient le caractère d'une information générale sur les réalisations du conseil municipal au sens des dispositions de l'article L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales. Ils ne sont, par suite, pas fondés à soutenir que l'absence d'espace réservé aux conseillers d'opposition aurait revêtu le caractère d'une manœuvre de nature à fausser la sincérité du scrutin.
- 6. En deuxième lieu, s'il résulte de l'instruction que M. Blazy a envoyé, vendredi 26 juin 2020 à 18 heures, soit quelques heures avant la clôture de la campagne électorale, un message vocal à plusieurs électeurs de la commune pour critiquer l'alliance de la liste conduite par M. Sabouret avec un représentant de la majorité présidentielle, ce message, alors même qu'il consistait à utiliser pour la première fois la technique du message vocal, n'apportait aucun élément nouveau au débat électoral, ainsi que l'a d'ailleurs indiqué M. Sabouret dans la réponse qu'il a publiée à 21h51 sur sa page Facebook. M. Sabouret et autres ne sont, par suite, pas fondés à soutenir qu'il aurait le caractère d'une manœuvre de nature à porter atteinte à la sincérité du scrutin.
- 7. En troisième lieu, si M. Blazy a, dans un tract à l'intention de la communauté assyro-chaldéenne de Gonesse en date du 15 juin 2020, tenu des propos mettant en cause le comportement d'un candidat de la liste de M. Sabouret issu de cette communauté, il résulte de l'instruction, d'une part, que les termes utilisés n'ont pas excédé les limites de la polémique électorale et, d'autre part, que ces propos ont fait l'objet dès le 18 juin 2020 d'une réponse écrite détaillée de l'intéressé, diffusée auprès des membres de cette communauté. Par suite, le moyen tiré de ce que le tract en question aurait été de nature à altérer la sincérité du scrutin doit être écarté.
- 8. En quatrième lieu, il résulte de l'instruction qu'en première instance, M. Sabouret et autres se sont bornés, avant l'expiration du délai de forclusion de cinq jours fixé par l'article R. 119 du code électoral, à invoquer l'existence d'irrégularités dans l'établissement de procurations au commissariat de Gonesse, sans apporter d'autres précisions et, notamment, sans préciser le nom des personnes dont ils entendaient contester le suffrage. Ces précisions n'ayant été apportées que par un mémoire enregistré le 5 février 2021 au greffe du tribunal administratif, ce grief était, ainsi que l'a jugé à bon droit le tribunal administratif, irrecevable. Il en va de même du grief tiré de l'irrégularité de l'inscription sur les listes électorales d'un certain

élection municipale

nombre d'électeurs ayant voté par procuration, lequel n'a été soulevé que dans un mémoire enregistré le 22 février 2021 au greffe du tribunal, que ce grief soit regardé comme un grief propre ou, ainsi que le soutiennent M. Sabouret et autres, comme un simple développement du grief précédent.

9. En cinquième lieu, il ne résulte pas de l'instruction, nonobstant l'existence d'un cliché photographique qui montre un tableau noir indiquant un nombre de voix inférieur à celui porté sur le procès-verbal du bureau de vote n°4, qu'une erreur aurait été commise dans la retranscription du décompte des voix tel qu'il a été reporté au procès-verbal de ce bureau. Par suite, M. Sabouret et autres ne sont pas fondés à demander, pour ce motif, la rectification des résultats de la liste conduite par M. Blazy.

10. Il résulte de tout ce qui précède que M. Sabouret et autres ne sont pas fondés à soutenir que c'est à tort que, par le jugement attaqué, le tribunal administratif a rejeté leur protestation. Il n'y a pas lieu, dans les circonstances de l'espèce, de mettre à leur charge la somme que demandent M. Blazy et autres au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

DECIDE:

Article 1er: La requête de M. Sabouret et autres est rejetée.

Article 2: Les conclusions présentées par M. Blazy et autres au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Article 3: La présente décision sera notifiée à M. Cédric Sabouret, premier requérant dénommé, à M. Jean-Pierre Blazy, premier défendeur dénommé et au ministre de l'intérieur.

Copie en sera adressée à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques.

Délibéré à l'issue de la séance du 23 septembre 2021 où siégeaient : M. Denis Piveteau, président de chambre, président ; M. Olivier Yeznikian, conseiller d'Etat et Mme Ségolène Cavaliere, maître des requêtes en service extraordinaire-rapporteure.

Rendu le 29 octobre 2021.

Le président :

Signé: M. Denis Piveteau

La rapporteure:

Signé: Mme Ségolène Cavaliere

La secrétaire :

Signé: Mme Nathalie Pilet

^{*} Article relatif au remboursement des frais de justice : le Conseil d'Etat a décidé que chacun assume ses frais de justice.











Depuis l'été dernier, Gonesse compte 290 nouveaux bacheliers! Pour les féliciter, une soirée leur a été consacrée à la mi-novembre à la salle Jacques Brel.











Un buffet et un spectacle de danse leur ont également été proposés ce soir-là.

Covid-19: le point sur la situation sanitaire

Le retour de la période hivernale et un relâchement des gestes barrières semblent avoir provoqué l'émergence d'une cinquième vague de l'épidémie de Covid-19. De nouvelles mesures sont préconisées afin de surmonter ce nouveau pic de contaminations.

Un contexte sanitaire en forte dégradation

France comme dans de nombreux autres pays voisins, la situation sanitaire est en nette dégradation sur l'ensemble du territoire national. Entre le 12 et le 18 novembre, le taux d'incidence était ainsi de 200 cas pour 100000 habitants (dépassant allègrement le seuil d'alerte fixé à 50 cas) dans 24 départements français, témoignant d'une reprise fulgurante de la maladie aux quatre coins de la France. À la fin du mois de novembre, le pays enregistrait 30 454 contaminations nouvelles en 24 heures, un chiffre qui n'avait pas été atteint depuis le mois d'août.

Dans le Val-d'Oise à la fin du mois dernier, le taux d'incidence s'élevait à 103 cas

pour 100000 habitants. La ville de Gonesse n'a pas été épargnée par cette nouvelle vague et au 18 novembre dernier, le centre hospitalier comptait 16 patients en unité Covid ou en réanimation.

Un renforcement des gestes barrières et de la vaccination préconisé

Si d'autres pays comme les Pays-Bas et l'Autriche pris des mesures radicales en reconfinant leur population, la France mise pour l'instant sur une application méticuleuse des gestes barrières, qui ont été abandonnés pendant la période estivale.

Outre le lavage des mains et la distanciation physique qui restent préconisés, le port du masque a ainsi été renforcé et est de nouveau obligatoire dans les lieux recevant du public, même ceux dont l'entrée est conditionnée par la présentation d'un passe sanitaire.

Cette reprise de l'épidémie peut également s'expliquer par une baisse des anticorps chez les personnes qui ont reçu leur dernière dose de vaccin il y a plus de six mois. Pour augmenter leurs défenses immunitaires face au virus, une campagne de rappel a été annoncée par le Gouvernement. Elle concerne les personnes majeures qui ont reçu leur dernière dose de vaccin il y a plus de 5 mois et qui n'ont pas contracté le virus entretemps. Dès le 15 janvier, cette troisième dose sera nécessaire pour conserver son passe sanitaire.

les 4 gestes barrières à adopter











Relance de la vaccination à l'hôpital de Gonesse

Alors que les dernières annonces du ministre de la Santé entrainent pour de nombreux habitants le besoin de se faire injecter une nouvelle dose de vaccin contre le covid, Jean-Pierre Blazy demande depuis plusieurs semaines la réouverture du centre de vaccination de l'Hôpital de Gonesse.

Les prochaines dates d'ouverture obtenues qui vous sont présentées sur l'affiche ci-contre ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin des habitants du territoire. Pour cette raison, la ville de Gonesse reste mobilisée et poursuit son action pour la pleine réouverture du centre de vaccination de l'hôpital.

Réouverture du lieu de dépistage sur le parking de la salle Jacques Brel

Depuis la mi-novembre, le centre de dépistage s'est réinstallé sur le parking de la salle Jacques Brel. Des tests PCR y sont pratiqués sans rendez-vous. Conformément aux nouvelles mesures, ils sont gratuits pour les mineurs et les personnes vaccinées mais payants pour les non-vaccinés. Le tarif de référence est de 43,89 euros et le résultat est valable 24 heures.

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h30 et le week-end de 9h à 15h.



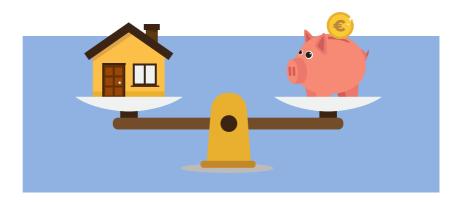
Les dernières évolutions de la fiscalité locale

Les impôts locaux constituent la participation de chaque Gonessien à la vie de notre collectivité : ils permettent de répondre aux besoins de la population dans les domaines de la vie quotidienne. Le Gonessien vous propose quelques éclairages pour mieux comprendre les dernières actualités en matière de fiscalité locale.

Une réforme de la taxe d'habitation...

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023.

Depuis l'année 2020, 80% des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale sous conditions de ressources. Pour les 20% de ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021 puis de 65% en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.



...qui profitera davantage aux plus riches

Au niveau national, la suppression de la taxe d'habitation pour les 20% restants fait de cette réforme fiscale un cadeau accordé aux plus riches. En effet, cela représenterait un gain de 1518 euros en moyenne pour les ménages aisés alors que le gain moyen est aujourd'hui de 396 euros.



La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Les exigences environnementales se renforcent sans cesse et le traitement de nos déchets coûte de plus en plus cher. C'est pour cette raison que la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères a fortement augmenté en quelques années. Il faut bien comprendre que ce traitement a un coût. Et ce coût, nous le payons tous, ensemble, au travers de nos impôts.

Si nous voulons alléger la pression fiscale sur notre portefeuille en contenant l'évolution du taux d'imposition de la TEOM et améliorer par la même occasion notre empreinte environnementale, chacun de nous doit veiller à trier autant que possible ou encore avoir recours à la déchetterie dont l'accès est gratuit pour tous les habitants. C'est notamment pour tendre vers cet objectif que le Sigidurs a modifié, l'été dernier son planning de ramassage en réduisant à un seul passage hebdomadaire la collecte des ordures ménagères pour les secteurs pavillonaires.

Taxe foncière: des apparences trompeuses sur l'avis 2021

| Département : 950 | VAL-D'OISE | Commune: 277 GONESSE | | | | | | |
|----------------------|------------|----------------------|----------------------|------------|-------------------|---------------------------|----------------|--------------------------|
| TF 2020 | Commune | Syndicat de communes | Inter communalité | Départemer | Taxe spécia | | | Total des cotisations |
| Taux 2020 | 18,97% | % | 3,94% | 17,18% | 0,62 | 23% 6,94 | 1% 0,343% | |
| | ++ | | | | | ' | ' | |
| Taxes foncières 2021 | Commune | Syndicat commun | | | Taxes péciales | Taxe ordures ménagères | Taxe GEMAPI | Total des cotisations |
| Taux 2021 | 36,15 % | 6 | % 3 | ,94 % | 0,625 % | 6,94 % | 0,433 % | |

Contrairement aux apparences, le taux communal n'a pas augmenté. Les propriétaires de leur logement ont reçu récemment leur avis de taxe foncière. Un rapide examen de celle-ci permet de constater que le taux d'imposition communal est passé de 18,97% à 36,15%. On pourrait penser que le taux communal à pratiquement doublé, or, il n'en est rien.

Ce taux de 36,15% est tout simplement la somme du taux communal de 2020 auquel est venu s'ajouter le taux départemental.

En somme, 18,97% + 17,18% = 36,15% qui est le taux communal consolidé pour l'année 2021. Ce transfert de taux est l'une des conséquences de la suppression de la taxe d'habitation.

Pourquoi doit-on payer des impôts?

Le rôle social de l'impôt

Un impôt est une somme d'argent payée par les citoyens ou les entreprises à l'État ou aux collectivités locales (région, département, commune) pour qu'ils puissent assurer les dépenses liées à leurs missions d'intérêt général (construire et entretenir les routes, les écoles, les hôpitaux, les monuments historiques, les musées, les parcs, les forêts, assurer la sécurité, rendre la justice, etc.).

La participation de chacun à l'effort commun en fonction de ses revenus est nécessaire. Sans cela, aucun service public (police, justice, éducation, hôpitaux, ramassage des ordures...) ne pourrait être mis gratuitement à la disposition de la population. Une société sans impôt impliquerait d'accepter une société dans laquelle tout service serait privé, probablement fort coûteux et inégalitaire en fonction des revenus.

Payer ses impôts est par conséquent un acte citoyen et symbolique de l'appartenance à la société.



Sécurité routière : stop aux infractions

La sécurité est l'une des principales préoccupations des habitants et de l'équipe municipale. Des alarmes anti-intrusion au système de vidéo-protection déployé sur l'ensemble du territoire, elle est ainsi assurée à plusieurs niveaux.

UN RENFORCEMENT PROCHAIN DES EFFECTIFS DE POLICE MUNICIPALE

Le recrutement de nouveaux agents de Police municipale n'est pas une mince affaire : dans toutes les villes de France, les postes ouverts sont nombreux tandis que les candidats sont rares. Malgré ces difficultés, 3 agents viendront gonfler les rangs de la Police municipale d'ici à la fin de l'année, portant le nombre de policiers municipaux à 9 dans la commune. La Ville entend recruter 11 policiers supplémentaires pour arriver à 20 d'ici à 2027.

Cinq agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sont également en cours de recrutement et viendront s'ajouter aux sept déjà présents dans la commune.

Des « points vigilance » et des dépose-minute pour la sécurité des piétons

Pour favoriser la circulation des voitures et des piétons dans les endroits très fréquentés de la ville (aux abords des écoles ou de la gare par exemple), des zones de dépose-minute ont vu le jour il y a quelques mois. Les automobilistes disposent de dix minutes pour libérer cette zone d'arrêt, sous peine d'être sanctionnés.

Quant aux écoliers, leur sécurité est assurée par des retraités actifs situés aux passages piétons aux heures de sorties d'école. Il existe actuellement quatre «points vigilance» dans les quartiers les plus arpentés par les petits Gonessiens.

LA SÉCURITÉ À GONESSE EN **QUELQUES CHIFFRES**

C'est le nombre de PV dressés depuis le début de l'année par la Police municipale pour des infractions au stationnement depuis le 1er janvier

C'est le nombre d'infractions relevées par les caméras de vidéo-verbalisation depuis le mois d'août

C'est le nombre de véhicules envoyés à la fourrière cette année

C'est le nombre de rapports transmis par le CSU à la Police nationale dans le cadre d'une enquête

C'est le nombre de caméras supplémentaires qui seront installées dans les rues de la ville dans les prochains mois. La commune comptera alors 95 appareils sur son territoire.



À Gonesse, la totalité des 72 caméras installées fait partie du système de vidéo-protection.

Les images captées parviennent aux agents du Centre de supervision urbain (CSU) qui, lorsqu'ils relèvent une infraction, dressent un procèsverbal. Celui-ci peut par la suite être réquisitionné par la Police nationale si une enquête est ouverte. Le système de vidéo-protection est aussi une aide précieuse pour orienter ou informer les agents de la Police municipale sur le terrain. Toutes les images filmées sont enregistrées et stockées pendant un délai de 15 jours.

ET LA VIDÉO-VERBALISATION?

Parmi les 72 caméras de vidéo-protection, certaines (installées dans 22 zones particulièrement fréquentées de la commune) sont utilisées pour la vidéo-verbalisation, ce qui signifie qu'elles peuvent contrôler les infractions au code de la route filmées en direct sans intercepter le contrevenant.

La vidéo-verbalisation peut relever :

- Le non-respect de la signalisation (feux, arrêts, vitesse maximale autorisée, marquage au sol...)
- Le non-respect des distances de sécurité, des règles de dépassement
- Le non-respect des règles de stationnement
- L'usage du téléphone, le défaut du port de la ceinture de sécurité ou du casque (pour les deux-roues motorisés), le refus de céder le passage aux piétons
- L'absence de plaques d'immatriculation

Depuis 2019, le délit de défaut d'assurance s'est ajouté à cette liste.

La vidéo-verbalisation: une extension des zones concernées

D'abord installée dans quelques rues de la ville seulement, la préfecture du Val-d'Oise a autorisé il y a quelques mois l'extension des zones sous vidéo-verbalisation.

La ville compte actuellement 22 zones placées sous vidéo-verbalisation.

Il s'agit principalement des rues très empruntées ou bordant les écoles.

Conformément à la loi en vigueur, l'utilisation de ce système est indiquée par des panneaux situés aux entrées de ville.

les zones de vidéo-verbalisation :

Rue Gabriel Péri Rue de Paris **Rue Aristide Briand Rue Claret Rue Guy Moquet Rue Fragonard** Rue Eugène Delacroix Av. François Mitterrand Place et avenue des Myosotis Av. Alexandre Gassien Avenue des Jasmins

Parvis Charles Péguy **Rue Louis Daunay Rue Jules Ferry** Place du Gal de Gaulle Rue André Malraux Place de la République **Avenue Jean Camus** Carrefour Jean Jaurès **Avenue Raymond Rambert** Rue Jean Moulin Place des Marronniers



Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinauance (CLSPD)

Le CLSPD est une réunion de coordination qui rassemble les agents de Police nationale et municipale, le Département, l'Éducation nationale mais aussi les représentants de la Justice... Le dernier en date a eu lieu le 24 novembre dernier en présence du sous-préfet et du procureur de la République. À cette occasion, une stratégie territoriale de prévention de la délinquance a été proposée et les missions de chacun ont été fixées dans le but d'assurer la sécurité de tous.

Les dispositifs pour une maison protégée

Depuis juin 2019, une aide à l'acquisition d'un système d'alarme anti-intrusion est proposée aux propriétaires et locataires de maisons individuelles, cibles privilégiées des cambrioleurs. Cette aide (à l'installation et non au fonctionnement du système choisi) peut s'élever à 50% du coût du dispositif et est plafonnée à 400 euros.

Le formulaire de demande est à retirer aux points d'accueil des structures municipales et peut être téléchargé en ligne. Depuis la mise en place du dispositif, 63 subventions ont été accordées pour un montant de 20 019 euros.

Pendant la période estivale, les agents de la Police municipale mènent également chaque année une opération « Tranquillité vacances ». Pour partir l'esprit tranquille, il suffit de prévenir les policiers de votre absence. Ces derniers circulent ensuite régulièrement dans les rues de la ville et gardent un œil sur les domiciles signalés.

Police municipale: 01 30 11 89 89 ou mpolice@mairie-gonesse.fr



Rappel de la règlementation concernant les voitures-ventouses

Qu'elle soit stationnée sur une place de parking ou directement sur la voie publique pendant plusieurs jours, les voituresventouses sont un véritable fléau pour les riverains et les automobilistes. Elles portent généralement une trace peinte par la police sur une roue et qui dépasse sur le bitume pour marquer la position du véhicule.

Si le véhicule a été déplacé, ne serait-ce que de quelques centimètres 7 jours après le marquage, il n'est plus considéré comme une voiture-ventouse. Autrement, la Police peut procéder à son enlèvement avec l'aide de la fourrière.

Le quartier de la Fauconnière est le plus concerné par les voitures-ventouses, avec 101 véhicules enlevés par la fourrière depuis le début de l'année.

Les numéros à connaître

Poste de police municipale 01 30 11 89 89

du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 10h à 18h

Police nationale 24h/24

Commissariat de police de Gonesse 01 34 45 19 00 24h/24

PSC1: une formation pour connaître les gestes de premiers secours



En France, la Prévention Secours Civique de niveau 1 (PSC1) est la formation de base aux premiers secours. Pour les connaître, une journée de formation sera organisée le 22 décembre de 9h à 17h au Point d'Informations et d'Orientation (PIO).

Les stagiaires seront mis en situation. Malaise, étouffement, arrêt cardiaque, brûlures, hémorragie... L'objectif est d'apprendre les bons gestes pour prendre une victime en charge en attendant l'arrivée des secours. Une attestation sera remise à l'issue de cette formation.

Formation PSC1 : 15 euros (pour les Gonessiens), 35 euros (pour les non-Gonessiens) Inscriptions au 06 21 83 31 40 ou à l'adresse pij@mairie-gonesse.fr

Affichage publicitaire : de nouvelles règles s'imposent

Afin d'offrir aux Gonessiens une réglementation plus protectrice de l'environnement et du cadre de vie, la commune a décidé de mettre en place un nouveau Règlement Local de Publicité (RLP). Avec comme objectifs de valoriser le centre historique et le site patrimonial de la commune, d'améliorer la qualité des entrées de ville par les axes départementaux, de préserver la qualité du cadre de vie au sein des secteurs

résidentiels mais aussi d'adapter la règlementation aux enjeux des différentes zones commerciales, ce nouveau RLP instaure un cadre règlementaire pour chaque type d'urbanisation que connaît Gonesse.



Plus d'informations à retrouver sur le site de la Ville en tapant dans la barre de recherches : « Révision du Règlement Local de Publicité (RLP)»

La boutique Calipage se lance dans le service informatique

Outre la papeterie, la boutique Calipage du centre-ville fournit depuis plusieurs décennies les petites et moyennes entreprises alentours en systèmes d'impression. Elle a récemment étendu ses services et a obtenu la franchise Xefi, qui accompagne les entrepreneurs en leur proposant solutions informatiques des complètes.

Derrière les stylos et autres cahiers des ravons de la boutique Calipage se cache un éventail de services pour les TPE et PME : spécialiste des systèmes d'impression depuis 1999, elle a intégré en décembre dernier le réseau de 132 agences informatiques Xefi. « Nous étions souvent sollicités pour

pannes de connexion sur des imprimantes et avons décidé de nous diversifier» explique Isabelle Mercier, responsable de l'enseigne.

Depuis, la boutique a agrandi ses locaux, embauché trois personnes pour développer cette nouvelle activité et offre ces solutions informatiques aux entrepreneurs de Gonesse et des villes alentour. « Il s'agit d'une offre à 360°, qui va de la fourniture de matériel à la maintenance, en passant par la sécurité et le stockage de données. L'objectif est de faire en sorte que les entrepreneurs n'aient qu'un prestataire informatique à proximité de leur société », développe Cathy, commerciale Xefi de la boutique Calipage.

La boutique transformera bientôt sa devanture pour faire connaître sa nouvelle activité. Celle-ci également adaptée aux particuliers qui souhaiteront, entre autres, s'équiper de systèmes de protection informatique.

| Calipage - 55 rue de Paris 01 39 87 38 17



Dispositif Sport-Santé: le sport au service de la santé



Les nombreux bénéfices d'une pratique sportive régulière sur la santé ne sont plus à prouver. Si vous envisagez de reprendre une activité sportive afin d'améliorer votre condition physique, la Direction des sports dispose d'un programme d'activités adapté aux capacités de chacun, conçu comme un parcours permettant la reprise progressive d'une activité physique.

Pour participer au programme Sport-Santé, il suffit de présenter une attestation, un certificat ou une prescription médicale fournis par un médecin. Les personnes atteintes d'une affection de longue durée (ALD) comme l'obésité ou l'hypertension artérielle peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement spécifique pour améliorer leur état de santé par la pratique d'une activité physique adaptée.

Le programme comporte 3 niveaux d'exercices physiques :

- Niveau 1: pour les personnes ayant arrêté toute activité sportive depuis plusieurs années (une première visite à domicile est possible pour les plus fragiles)
- Niveau 2 et 3 : pour les personnes qui ont complété le niveau précédent ou dont l'évaluation permet de commencer par ces niveaux

Le prochain cycle commencera le 14 décembre. Si vous souhaitez l'intégrer, il vous suffit d'entrer en contact avec la Direction des sports. Un rendez-vous avec un éducateur sportif diplômé sera alors fixé afin d'évaluer votre niveau et vos besoins.

Le guide complet du dispositif est consultable sur le site de la Ville dans la rubrique « Documents utiles ». Il est également à votre disposition aux points d'accueil des bâtiments communaux.

Renseignements et prise de rendez-vous au 01 34 45 10 68

Le parcours, entièrement gratuit, est composé de trois cycles de douze séances, qui ont lieu une fois par semaine. Il permet la pratique régulière des activités suivantes :

- La gymnastique douce
- Le renforcement musculaire
- Le tennis de table
- La gym tonique
- Le golf
- La marche nordique



Tennis de table Gonesse: l'association se renouvelle

Après trente ans d'existence et une année d'inactivité à cause du Covid-19. l'association Tennis de table Gonesse repart sur de nouvelles bases. Nouveau nom, nouveaux adhérents, nouveaux événements... l'association fait peau neuve.



Créé en 1979 et baptisé « Gaunissa Gossima » (le premier mot étant le nom que portait la ville de Gonesse au 9^e siècle et le deuxième, le premier nom du tennis de table à sa création), le club de tennis de table installé au gymnase Christine Caron s'inscrivait dans une certaine tradition. Une année placée sous le signe du Covid et l'arrivée d'un nouveau président ont soufflé un vent de fraîcheur sur le club.

« Nous avons perdu près de 80% de licenciés pendant la pandémie », explique Adrien Rigault, qui a pris la présidence de l'association depuis un an. Depuis la rentrée dernière, la présence du désormais « Tennis de table Gonesse » au Forum des associations et le retour d'anciens adhérents a toutefois permis au club de réunir quarante pongistes, notamment des jeunes.

Une ambiance familiale et festive

Pour inciter ces nouveaux adhérents à se réunir autour des tables du gymnase Christine Caron, l'association mise, entre autres, sur l'organisation d'événements festifs. « En octobre, nous avons fait une soirée Halloween pendant laquelle les joueurs déguisés pouvaient gagner des bonbons sur des ateliers » se souvient le président,

également entraîneur du club. événement à venir : une soirée Chandeleur ouverte à tous les habitants. « Ils seront invités à venir avec une poêle pour jouer et un stand de crêpes sera installé pour l'occasion » précise Adrien Rigault.

L'association accueille des pongistes amateurs toute l'année. « Nous tenons à garder une ambiance familiale. Il est possible de s'inscrire dès l'âge de six ans et les adhérents peuvent venir pour améliorer leur technique ou simplement pour s'amuser » souligne Adrien Rigault.

Pendant la période scolaire, la salle consacrée au tennis de table est également ouverte de 10h30 à 12h les samedis et accueille toutes les familles qui souhaitent s'essayer à ce sport.

Les séances ont lieu le mardi et le jeudi de 17h30 à 20h30 pour les jeunes et de 20h30 à 22h30 pour les adultes.

Toutes les actualités du club sont disponibles sur la page Facebook @TennisDeTableGonesse.

Informations et inscriptions au 06 88 23 87 46



SORTIR À GONESSE

ATFLIERS

SPECTACLES

SORTIFS

SPORT

CINÉ



EXPOSITION

Les Ballets du Val d'Oise* font leur



MARCHÉ DE NOËL

- Objets confectionnés par l'association pour réaliser de petits cadeaux, décorations de Noël à petits prix.
- Chocolat chaud, confiseries, crêpes, vin chaud
- Des surprises...

De 14h à 18h à la Maison des habitants Louis Aragon. Pass sanitaire et masque obligatoires.

DIMANCHE
5 DÉC.

DÈS 14H MDH





PRÉSENTATION DU CHANTIER DES COLLECTIONS

du Centre de ressources en histoire de l'Education

MERCREDI **8 DÉC.** **DE 14H À 17H**

Les collections nouvellement inventoriées sortent des réserves et investissent la salle d'exposition.

Venez explorer un an de chantier des collections et découvrir les différentes étapes réalisées à travers un parcours créé exclusivement pour l'occasion.

Tout public - **Gratuit** sur réservation au 01 34 45 97 67 centrederessources@mairie-gonesse.fr



MAMAN PLEUT **DES CORDES**

Animation – programme de courts métrages – France – 2021 - 50 min

Jeanne, 8 ans, est un petite fille au caractère bien trempé. Sa mère, en revanche, traverse une dépression et doit envoyer sa fille passer les vacances de Noël chez sa Mémé Oignon... Mais Jeanne n'a pas compris ce qui arrive à sa mère et part en traînant les pieds: à la campagne, il n'y a rien à faire, et la maison de Mémé pue l'oignon ! Pourtant, contre toute attente, les vacances s'avèrent être une véritable aventure.

La ludothèque Rafael Padilla « dit Clown Chocolat » s'invite au cinéma Jacques Prévert. Après la séance du pétillant programme de court métrage MAMAN PLEUT DES CORDES, tout en poésie et en émotions, les spectateurs pourront découvrir et jouer à une sélection de jeux de société concoctés par les ludothécaires!

Tarifs habituels du cinéma - Tout public : à partir de 6 ans cinema.jeunepublic@mairie-gonesse.fr



Durées: 20 et 25 mn

Tout public: à partir de 5 ans

Entrée libre sur réservation - 01 34 45 97 60 reservationspectacle@mairie-gonesse.fr

CENDRILLON ET LE VILAIN P'TIT CANARD Cie Scopitone

CENDRILLON

Savon noir, eau de javel, bicarbonate ou vinaigre blanc, Cendrillon compte autant de produits ménagers que de tâches à effectuer dans son nouveau foyer. Une vraie bonne à tout faire qui passe son temps à se taire pour mieux briquer, récurer, aspirer, repasser et vider les cendriers. Elle aimerait tant que sa vie brille autant que l'argenterie de sa belle-famille! Mais, ni sa marâtre, ni ses belles sœurs ne semblent disposées à vouloir l'aider. Heureusement ! Sa marraine, la fée du logis, va lui permettre de réaliser enfin son rêve... Obtenir ce statut qu'elle désire depuis si longtemps... Devenir une ménagère de moins de 50 ans.

LE VILAIN P'TIT CANARD

Au "Vilain P'tit Canard", salon de beauté mixte, notre duo de professionnels semble de mèche pour vous brosser dans le sens du poil, au nez et à la barbe de ces blaireaux et autres bigoudis qui ne voulaient plus vous voir. Ici, fourches récalcitrantes, boucles indomptables, épis fugaces et racines disgracieuses n'ont qu'à bien se tenir !!! Sous des mains expertes, vous deviendrez bientôt celui ou celle que vous avez toujours rêvé d'être. De la pointe de leurs ciseaux, reprenez du poil de la bête, relevez la tête et balayez d'un coup de peigne tout a priori rasoir. Lames sensibles, s'abstenir.



LES MAGNÉTIQUES

Drame – De Vincent Maël Cardona – France – 2021 – 1h38

Une petite ville de province au début des années 80. Philippe vit dans l'ombre de son frère, Jérôme, le soleil noir de la bande. Entre la radio pirate, le garage du père et la menace du service militaire, les deux frères ignorent qu'ils vivent là les derniers feux d'un monde sur le point de disparaître. « Un beau récit d'apprentissage, dont le comédien débutant, naturel et intense crève l'écran avec cette évidence qui n'appartient qu'aux grands.» Télérama

Ciné-Rencontre avec Thimotée Robart, acteur principal du film!

En partenariat avec la Quinzaine en Actions

Tarif unique : $3 \in$ - cinema.publics@mairie-gonesse.fr - 01 77 80 92 91







LE TRÉSOR **DU PETIT NICOLAS**

Comédie - De Julien Rappeneau - France - 2021-1h43

Dans le monde paisible du Petit Nicolas, il y a Papa, Maman, l'école, mais surtout, sa bande de copains. Ils s'appellent Les Invincibles, mais ils sont avant tout inséparables. Du moins le pensent-ils. Car quand Papa reçoit une promotion et annonce que la famille doit déménager dans le sud de la France, le petit monde de Nicolas s'effondre.

« Un film irrésistible, très drôle et enlevé, fidèle à l'œuvre de Goscinny et Sempé. » Le Parisien

Une séance de cinéma ouverte à tous, adaptée pour les personnes dont le handicap peut entraîner des comportements atypiques. Une expérience de cinéma vivante et chaleureuse où chacun est accueilli et respecté tel qu'il est. En partenariat avec l'association gonessienne Autism'Action 95.

Présence de bénévoles. Information de l'ensemble du public. Son modéré. Lumière éteinte progressivement. Absence de publicité et de bandes annonces.

Pensez à réserver et arriver avec un peu d'avance : gonesse@cinemadifference.com

Réservation indispensable pour les personnes en fauteuils et les groupes, places limitées - Tarif unique : 2€50









Artiste de renommée mondiale, Pep Bou nous plonge dans son univers fascinant de bulles de savon. Visuel et théâtral, le spectacle nous fait entrer dans le laboratoire du créateur, qui tel un alchimiste nous révèle les facettes multiples de son impressionnant processus de recherche. Pep Bou Experiències propose un voyage poétique et onirique à partir de trois éléments simples, mais essentiels: le savon, l'eau et la musique. Un spectacle unique, un langage scénique inédit, créé par un artiste singulier. Cette création est le fruit de plus de trente années d'expérimentation des connaissances théoriques et pratiques du monde de la physique.

Durée: 1h - Tout public: à partir de 5 ans - Gratuit sur réservation

auprès de la Maison des habitants de votre quartier

MDH Louis Aragon: 01 77 80 92 99 MDH Marc Sangnier : 01 75 41 62 10 MDH Ingrid Bétancourt: 01 30 11 24 72





SACRÉES MAMIES François Vincent

Dans ce spectacle il y a trois histoires. Et dans chaque histoire il y a une mamie. Une mamie qui trouve un objet magique

pour endormir les enfants.

On peut lui dire merci. Une mamie toute en sucre qui se dispute avec son papy tout en sel.

Et pourtant elle l'aime!

Et Mamie Robert qui rencontre un loup affamé en pleine forêt.

Le pauvre...

Durée: 40 mn - **Tout public**: à partir de 4 ans Gratuit sur réservation au 01 34 45 97 30



L'EMMERDEUR

Comédie - D'Edouard Molinaro - Avec Lino Ventura, Jacques Brel, Caroline Cellier - 1973 - 1h30 - Version restaurée

Un tueur à gages sur un «contrat» se voit dans l'obligation, de sauver la vie d'un commis voyageur aux tendances suicidaires. Rapidement, ce dernier devient très collant, empêchant le tueur dans sa mission.

Université Inter-âges au cinéma : à 14h, une conférence sur Jacques Brel par Josette Nifenecker, professeur de lettres, suivie à 16h du grand classique de la comédie française L'EMMERDEUR d'Edouard Molinaro avec l'hilarant duo Lino Ventura/Jacques Brel.

Conférence : 5€**/ Film** 3€ - Réservation recommandée : cinema.publics@mairie-gonesse.fr - 01 77 80 92 91

VENDREDI 17 DÉC.



CIRCLES Jocelyn Mienniel

Formée par les plus grands lettrés chinois, habitée par les maîtres flamands, Fabienne Verdier est l'une des rares artistes de notre temps à faire l'unanimité.

Bouleversé par ses toiles, le flûtiste et compositeur Jocelyn Mienniel invite quatre autres fulgurants improvisateurs à dialoguer avec les signes qu'elle trace. Sur un léger rideau de tulle, les tableaux apparaissent puis s'effilochent. Derrière, un orchestre bigarré, réunissant musiciens et instruments d'Asie et d'Europe, distille une matière sonore à la fois granuleuse et liquide, pointilliste et mouvante, qui fuse puis se diffuse à la manière de cercles dans l'eau. Fabienne Verdier, qui a toujours été inspirée par la musique, trouve dans les volutes sonores de Jocelyn Mienniel un merveilleux écho à ses créations.

Durée : 1h - Tout public : à partir de 10 ans - Tarifs : $13 \in 8 \in 3 \in$ sur réservation au 01 34 45 97 60 - reservationspectacle@mairie-gonesse.fr https://www.jazzaufildeloise.fr/



LE QUATUOR À CORNES LÀ-HAUT **SUR LA MONTAGNE**

Animation – Collectif – 2021 – France, Belgique – 42 min

Nos 4 vaches préférées vous emmènent cette fois-ci à la montagne pour découvrir les sommets en 3 courts meuhtrages!

« C'est drôle à tous égards et dynamique de par le comique des chansons et l'avalanche des gags. » Les Fiches du Cinéma

Un dimanche matin par mois, une séance accessible dès 3 ans, prolongée d'un atelier créatif à destination de toute la famille. Après la séance, les enfants pourront fabriquer de jolis paysages hivernaux à offrir.

Tarif unique: 2€50 - cinema.jeunepublic@mairie-gonesse.fr



LES QUATRE **SAISONS**

Orchestre national d'Ile-de-france

Tout le monde connaît et chantonne à tuetête les passages les plus saillants des Quatre Saisons de Vivaldi. Ce cycle de concertos pour violon, célèbre dès sa publication en 1725, offre un tour de force. Chaque saison est précédée d'un sonnet explicatif en langue italienne avec des renvois aux parties correspondantes de la musique.

Le maître vénitien se faisait donc peintre : sa musique est descriptive, illustrative et donne à entendre les sonorités du « chien qui aboie » ou du « berger qui dort »... C'est à cette virtuosité que fait écho Ástor Piazzolla en composant de 1965 à 1970, comme en hommage indirect, ses Quatre Saisons de Buenos Aires (Las Cuatro Estaciones porteñas). Alors que les saisons de Vivaldi sont pastorales et littéraires, celles du roi du tango argentin sont urbaines et liées à la vie de la célèbre capitale (porteño renvoyant au port de Buenos Aires).

Durée : 1h30 - **Tout public** - **Tarifs : 8**€, **5**€, **3**€ sur réservation au 01 34 45 97 60 - reservationspectacle@mairie-gonesse.fr

LES MÉDIATHÈQUES PROPOSENT ÉGALEMENT TOUTE L'ANNÉE. DIFFÉRENTES ACTIVITÉS. POUR TOUS LES ÂGES...

PETITE ENFANCE **BIB'RON ET PATAPON**

Nouveau rendez-vous mensuel des 0-3 ans avec comptines, chansons. lectures d'histoires jeudi 16 déc. à 10h.

Médiathèque George Sand

BIBERONS DE LECTURE

Un samedi matin par mois, les enfants et leurs parents sont invités à une séance de lecture d'albums, de comptines, de jeux d'écoute musicale et autres trouvailles concoctées à leur intention.

Durée: 30 mn

Samedi 18 décembre

10h (0-2 ans) - 10h30 (2-5 ans) Médiathèque de Coulanges

ENFANCE **CROO'MARMOT**

Le mercredi à la médiathèque, tout est permis! Alors viens t'amuser autour de jeux, histoires et ateliers créatifs que te proposent les bibliothécaires.

Tous les mercredis à 10h30 pour enfants de 5 à 12 ans et leurs parents - Durée : 1h-1h30 Médiathèque de Coulanges

CROO'SWITCH

Les mercredis après-midis et pendant les vacances, les bibliothécaires jeunesse t'invitent à profiter de leur espace dédié aux jeux vidéo! Alors rejoins-nous pour un vrai moment de détente. Aux horaires d'ouverture - à partir de 6 ans. Durée : 1h/jour/enfant.

Médiathèque de Coulanges

L'HEURE DU CONTE

Nouveau rendez-vous hebdomadaire pour les enfants à partir de 6 ans les mercredis sauf pendant les vacances à 10h30. Au programme, lectures d'histoires et atelier créatif! Médiathèque George Sand

CROQ'JEUX

le premier mardi de chaque mois - 7 déc. à 16h, Venez partager en famille, entre amis, ou seul(e), un moment jeux avec vos bibliothécaires.

Médiathèque de Coulanges

ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES



BULLE DE CRITIQUES

Parce que les avis de nos jeunes lecteurs comptent, un nouveau club de lecture arrive dans ta médiathèque.

« Bulle de critiques » est ton nouveau rendez-vous pour partager tes coups de cœur, que ce soit un roman, une BD, un manga, un film, une série ou même un jeu de société.

Viens buller à la médiathèque!

Durée: 1h30

Samedi 11 décembre à 15h. Médiathèque de Coulanges

ADULTES ATELIERS NUMERIQUES

Chaque mois, venez développer votre créativité autour d'un thème défini. A l'aide d'outils numériques, vous pourrez créer votre morceau de musique, vous initier à l'art du photomontage et à la création graphique ou à de l'animation image par image. Laissez libre cours à votre imagination!

Durée: 2h

Samedi 11 décembre à 10h Médiathèque George Sand

Mardi 14 décembre à 18h Médiathèque de Coulanges



ATELIER PHILO

Vous pensez que philosophie rime avec poussière? Venez la (re)découvrir comme vous ne l'avez jamais soupçonnée grâce à notre toute nouvelle formule d'atelier philo. Proposés par le projet des Petites Lumières, ces ateliers dynamiques allient échange philosophique et pratique artistique. Le temps d'une séance, soyez à la fois Socrate et Rimbaud! Durée: 1h30

Samedi 4 décembre à 10h. Médiathèque de Coulanges



COMITÉ DE LECTURE ON N'A PAS TOUT LU!

La culture, c'est aussi et surtout le partage. Prenez part à ce comité convivial et venez échanger autour d'un café sur vos goûts en matière de romans, bandes dessinées et DVD.

Coups de cœur, déceptions, envies... ici, tous les avis sont permis! Durée: 1h30

Samedi 11 décembre à 10h. Médiathèque de Coulanges

MARDIS PARTICIPATIFS

Les mardis soirs se déclinent sur le thème de l'échange. Qu'ils soient ludiques, numériques, créatifs, musicaux ou encore cinés, chacun trouvera son bonheur lors de ces soirées animées par les bibliothécaires. à 18h - à partir de 14 ans.

Durée: 2h

Médiathèque de Coulanges

MARDIS MÉLOMANES

Les discothécaires vous invitent à des temps de rencontres avec des artistes, à des séances d'écoutes musicales autour d'un thème ou encore au partage de vos propres coups de cœur! Durée: 1h

Mardi 21 décembre à 18h. Médiathèque de Coulanges

LE PROGRAMME du 8 décembre 2021 au 4 janvier 2022

Films en VF sauf mention contraire

| SEMAINE DU 8 AU 14 DÉCEMBRE | Durée | Merc. 8 | Jeu. 9 | Vend. 10 | Sam. 11 | Dim. 12 | Lun. 13 | Mar. 14 |
|--|--------|--------------------------|---------|-------------------------|------------------------------|--------------------------|------------|----------|
| MAMAN PLEUT OES CORDES | 50 min | 14h30 Ciné-Jeux | | | 14h | | | |
| CINÉ-MA DIFFÉRENCE LE TRÉSOR DU PETIT NICOLAS | 1h43 | | | | 16h Ciné-Ma Différence | | | |
| LES MAGNÉTIQUES | 1h38 | | | 14h15 Ciné-Rencontre | 18h15 | | 20h15 | 16h15 |
| DE SON VIVANT | 2h02 | 20h30 | | 18h30 | 20h | 16h | 18h | 14h |
| MEMORIA (vo) | 2h15 | 16h | | 20h30 | | 18h15 | | 18h |
| HAUT ET FORT (VO) | 1h41 | 18h30 | | 16h45 | | 14h | 16h | 20h30 |
| SEMAINE DU 15 AU 21 DÉCEMBRE | | Merc. 15 | Jeu. 16 | Vend. 17 | Sam. 18 | Dim. 19 | Lun. 20 | Mar. 21 |
| CLIFFORD (| 1h36 | 14h30 | | | 14h | 16h | 14h | 16h15 |
| LE QUATUOR À CORNES LA-HAUT SUR LA MONTAGNE | 42 min | | | | | 11h Ciné-P'tits Loups | | |
| UNIVERSITÉ INTER-ÂGES - COMPÉRENCE JACQUES BREL | 45 min | | | 14h Conférence | | | | |
| UNIVERSITE INTER AGES - FILM L'EMMERDEUR | 1h30 | | | 16h Film | | | | |
| SUPRÉMES | 1h52 | | | 18h Ciné Pop-Com | 16h | | 20h15 | 18h |
| AMANTS | 1h42 | 16h15 | | 20h15 | | 14h | 18h30 | 10h30 |
| MADRES PARALELAS | 2h02 | 20h30 (vo) | | | 20h30 (vo) | 18h (vo) | 10h30 (VF) | 14h (vF |
| LA FIÈVRE DE PETROV (VO) 🏚 | 2h25 | 18h | | | 18h | | 16h | 20h |
| SEMAINE DU 22 AU 28 DÉCEMBRE | | Merc. 22 | Jeu. 23 | Vend. 24 | Sam. 25 | Dim. 26 | Lun. 27 | Mar. 28 |
| ENCANTO, LA FANTASTIQUE | 1h42 | 14h | 16h15 | 14h | | 14h | 16h | 14h |
| LE NOËL DE PETIT LIÈVRE BRUN 🥘 | 43 min | | 10h30 | | | | | 10h30 |
| S.O.S. FANTÔMES : L'HÉRITAGE | 2h03 | 18h45 | 14h | | CALIFOR | 16h | 18h | |
| LA PIÈCE RAPPORTÉE | 1h26 | 10h30 | 18h15 | 16h | FERMÉ | | | 20h30 |
| L'ÉVÉNEMENT | 1h40 | 20h45 | | | | 18h15 | 14h | 18h45 |
| HOUSE OF GUCCI | 2h39 | 16h (vo) | | 10h30 (vF) | | | 20h15 (vo) | 16h (VF) |
| SEMAINE DU 29 DÉC. AU 4 JANV. | | Merc. 29 | Jeu. 30 | Vend. 31 | Sam. 1er | Dim. 2 | Lun. 3 | Mar. 4 |
| PRINCESSE DRAGON | 1h10 | 14h | 14h | 16h45 | | 14h | | |
| EN ATTENDANT LA NEIGE | 47 min | | 10h30 | 10h30 | | | | |
| WEST SIDE STORY | 2h36 | 10h30 (VF) 17h30 (VO) | | 14h (VF) | FERMÉ | 16h (VF) | 17h (vo) | 20h (vo |
| LE DIABLE N'EXISTE PAS (VO) | 2h30 | 20h15 | 16h | | | | 14h | 16h |
| ANIMAL | 1h45 | 15h30 | | | | 18h45 | 20h | 14h |







infos pratiques

état civil

NAISSANCES

30 septembre : EL MEDJADJI Kaïs

4 octobre: DOGAN Derin

8 octobre: ETCHECHOURY Noam

9 octobre: JOMIE Tommy

20 octobre: TRAORE NOMIDI Hawa

20 octobre: ÇIÇEK Neva

23 octobre: DIALLO Mouhamed

28 octobre: KARROUME Wassim

DÉCÈS

19 septembre: THALMENSY

Amédée

20 septembre : ATTAR née BISRI

Saadia

25 septembre : KENDEL née

KERMADJ Mekioussa

3 octobre : DELCAYRE Patrick 4 octobre : ETCHECHOURY née SANCHEZ-BARROSO Josette

12 octobre : BALADUC Jean-Pierre 13 octobre : RADIGUE née CHOLET

Christiane

14 octobre: SCHMIDT Anne 15 octobre: PFIFFER née LAMY

Marie

16 octobre: SARY Khorn 16 octobre: GOGUET Pascal 18 octobre : NUYTENS née

CASTELLI Marie

20 octobre: ILIAS née TAOURITE

Zahra

23 octobre: HILAIRE Michel 23 octobre: GINER Michel 31 octobre: RUBIRA Ramon

En janvier, donnez une nouvelle vie à votre sapin



Comme chaque année au mois de janvier, le Sigidurs récupèrera les sapins lors des journées de collecte des déchets verts. Ils peuvent également être déposés aux points de collecte. Les arbres seront par la suite broyés, défibrés puis transformés en compost enrichi de fertilisants. Il sera épandu pour nourrir la terre.

Les sapins devront être dépouillés de toutes décorations, pieds ou emballages. Ceux qui mesurent plus de deux mètres ne seront pas pris en charge : ils devront être découpés et laissés à la déchetterie.



Retrouvez les points de collecte du Sigidurs et les jours de ramassage des déchets verts sur www.sigidurs.fr

Extension du pass Culture pour les collégiens et les lycéens





D'abord réservé aux jeunes âgés de 18 ans, le pass « Culture » a été étendu au début du mois de novembre à tous les élèves en âge d'être scolarisés de la classe de 4^{ème} à la Terminale.

Pour rappel, le pass Culture donne accès à une application sur laquelle les jeunes concernés disposent d'une enveloppe de 300 euros. Cette somme peut être dépensée en livres, concerts, événements, abonnements ou cours de musique pendant vingtquatre mois.

Si ces 300 euros peuvent être utilisés dans les grandes enseignes culturelles (Fnac, Cultura, Le Furet du Nord...), ils peuvent aussi être dépensés au sein de la commune pour assister aux événements culturels organisés à



Plus d'informations sur le site http://pass.culture.fr/



MENUS DE LA **RESTAURATION SCOLAIRE** ET DES ACCUEILS DE LOISIRS

LUNDI 6 DEC.

Salade iceberg et dés de brebis

Colin pané (frais) et citron Nuggets de volaille

Légumes (Chou vert, carotte, ail, thym, moutarde à l'ancienne, oignons)

Fromage blanc aux fruits

Tarte au flan



MARDI 7 DEC

Salade de pois chiches vinaigrette Orientale

Boulgour lentilles et maïs BIO

St Nectaire à la coupe Baguette tradition

Clémentines

MERCREDI 8 DEC

Céleri rémoulade local Emincé de poulet à l'ancienne Médaillon de merlu sauce tomate

Riz pilaf BIO

Emmental **BIO** à la coupe

Banane **BIO**

JEUDI 9 DEC

Potage Dubarry BIO

Pot au feu Colin Waterzoi et légumes pot au feu

Carré de l'Est à la coupe

Riz au lait

VENDREDI 10 DEC.

Coleslaw BIO

Colin gratiné au fromage

Coquillettes BIO

Yaourt nature et sucre local

Ananas au sirop

LUNDI 13 DEC.

Crêpe au fromage

Sauté de porc aigre douce Filet de hoki sauce Blanquette

Petits pois **BIO** à la paysanne

Camembert à la coupe BIO

Poire locale



MARDI 14 DEC.

Salade verte BIO et croûtons, vinaigrette au miel

Croq veggie fromage Croq veggie tomate

Printanière de légumes à la ciboulette

Fol Epi

Compote de poires BIO

MERCREDI 15 DEC.

Macédoine de légumes BIO à la mayonnaise

Rôti de bœuf à la sauce tomate Pavé de poisson mariné aux herbes

Riz pilaf BIO

Yaourt aromatisé local

Orange **BIO**

Zoyeux Noël

JEUDI 16 DEC.

Rillettes de saumon sur son toast et tomate cerise déco

Sauté de chapon sauce forestière Pavé de merlu sauce Homardine

Pommes dauphine

Sapin enneigé aux 2 chocolats Clémentine

Père Noël au chocolat

VENDREDI 17 DEC

Carottes râpées BIO

Brandade de poisson cuisinée Hachis parmentier

St Paulin à la coupe BIO

Flan nappé au caramel

LUNDI 20 DEC.

Salade verte et sauce passion

Saucisse de volaille Pavé de poisson gratiné au fromage

Lentilles **BIO**

Fromage blanc sucré

Cocktail de fruits au sirop

MARDI 21 DEC.

Batonnet de surimi mayonnaise Emincé de veau sauce chasseur Filet de limande meunière

Carottes vichy et Macaronis locales

Pont l'Evêque à la coupe

Pomme golden BIO



MERCREDI 22 DEC

Potage poireaux pommes de terre BIO

Blé BIO végétarien Houmous Blé et Achard de légumes

Yaourt aromatisé local

Clémentines

Milk shake framboise

JEUDI 23 DEC.

Carottes râpées BIO & locales vinaigrette au basilic

Gratin de pommes de terre et lardons au fromage Cubes de colin sauce crème et pdt béchamel

Gouda Bio - Baguette de Campagne

Cake banane pépites chocolat

VENDREDI 24 DEC.

Chou rouge BIO et maïs

Calamars à la romaine

Haricots verts BIO à l'ail et riz BIO

Crème dessert chocolat

Sablé de Retz

LUNDI 27 DEC.

Bâtonnets de carottes Piccalilli

Sauté de bœuf sauce caramel Fricassée de colin aux fruits de mer

Riz pilaf BIO

Croc lait

Kiwi



MARDI 28 DEC.

Salade de tortis locale au pesto

Omelette **BIO** au fromage

Petits pois à la lyonnaise

Tomme blanche à la coupe

Clémentines

MERCREDI 29 DEC.

Chou blanc BIO

vinaigrette à la ciboulette

Emincé de poulet sauce chasseur Pavé de poisson brésilienne

Coquillettes locales

JEUDI 30 DEC.

Betterave **BIO**

Accras de Morue

Purée de pommes de terre BIO

Saint Paulin à la coupe

Banane **BIO**

VENDREDI 31 DEC.

Salade asiatique

(Chou chinois, oignons frits, vinaigrette à la sauce soja)

Filet de lieu noir sauce Sétoise

Chou fleur BIO béchamel

Moelleux au chocolat & Crème vanille



Pour Gonesse, vivre l'avenir

SCANDALE

Dans le cadre de la réfection et de la restructuration de la piscine de la Fauconnière, la Ville va reconstruire le gymnase Raoul VAUX. Pour cet objectif, une demande de subvention de 700 000 euros a été déposée au Conseil départemental. Après avoir été étudiée par les services, et donc la solidité du dossier validée, cette subvention a été inscrite à l'ordre du jour de la commission permanente du département. Or quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre que cette question, et donc les 700 000 euros, avait été retirée de l'ordre du jour à la demande du conseiller départemental de Gonesse!! Ainsi la majorité départementale était prête à nous voter une subvention de 700 000 euros et c'est l'élu de Gonesse qui a fait bloquer le dossier. Ce mauvais coup porté à la ville et aux Gonessiens est tout simplement scandaleux et injustifiable.

Le Conseiller départemental élu sur la promesse de défendre les intérêts des Gonessiens, fait en réalité le contraire et essaie par des manœuvres dilatoires d'empêcher la réalisation du complexe sportif de la Fauconnière contre les intérêts de ses habitants.

Interpelé et gêné en Conseil municipal, celuici a essayé maladroitement de se disculper en parlant d'autre chose ou en invoquant des prétextes fallacieux, comme si les services de la Ville et du Département avaient présenté un dossier sans justificatifs. Il a surtout montré qu'il agissait par intérêt individuel pour assouvir ses ambitions au mépris des Gonessiens!

A l'image de ce qui s'était passé au Conseil départemental, la discussion sur les subventions sportives lors de cette séance du mois de novembre, a montré la mauvaise foi de l'opposition. Celle-ci nous reproche de ne pas en faire assez et demande en même temps une baisse des impôts locaux, comme si l'argent tombait du ciel!

Lorsque la Ville exprime sa volonté que chaque association sportive ait une ambition sur le long terme, et que les subventions soient calculées à la hauteur des projets, l'opposition demande, elle, que les subventions soient mécaniquement reconduites, et en même temps remet en cause toutes les activités qui tirent Gonesse vers le haut : le golf de la ville, le tournoi international de tennis... L'opposition systématique n'est vraiment pas bonne conseillère!

Enfin nous nous félicitons que le 29 octobre dernier le Conseil d'Etat ait clos les procédures suite aux élections municipales en confirmant la décision en première instance du Tribunal administratif qui avait rejeté le recours de la liste adverse contre notre élection. La tête de liste de l'opposition n'avait pas hésité lors du premier conseil municipal à mettre en cause notre honnêteté sous prétexte d'avoir trouvé des différences dans les signatures d'une centaine de Gonessiens, dont deux présidents de bureau de vote! L'opposition en avait profité pour se dispenser de participer à la vie municipale pendant près de 9 mois. Le Conseil d'Etat après le Tribunal administratif vient de nous rendre justice!

Christian Cauro

Groupe communiste et républicain

Conseil municipal de novembre : à l'ordre du jour la 1ère décision modificative au Budget primitif voté en mars dernier. Ce sera la seule de ce budget. En fin d'année budgétaire, il convient effectivement d'ajuster les crédits en dépenses comme en recettes au niveau réel de leur réalisation. En recette, cette décision modificative prend en compte les notifications officielles des dotations d'état, le montant réel des contributions directes et des subventions versées par nos partenaires; en dépenses elle intègre l'annulation de crédits liés à des travaux non réalisés du fait de la crise sanitaire (ex : la 1ère phase de réhabilitation de l'église reportée en 2022). Sur un budget de près de 50 Millions € en fonctionnement et de 33 Millions en investissement, l'ajustement des budgets atteint respectivement 787.998 € et 531 772 €, c'est-à-dire des montants tout à fait corrects qui ne remettent pas en cause l'orientation budgétaire votée en mars dernier.

Au regard de ces résultats obtenus grâce aux efforts fournis par tout le personnel communal, encadrant et exécutant, par les élus eux-mêmes, pour rester dans les limites fixées, voire trouver de nouvelles pistes d'économie, l'emprunt initialement prévu pour cette année va pouvoir être revu à la baisse et ramener la dette au niveau de 2020 en dessous de 40 Millions.

Ceci devrait rassurer le groupe de l'opposition qui titre « Inquiétude sur l'explosion de la dette » dans son « Le Petit Gonessien » !!

Mais pourquoi brandir le spectre de la dette publique ? A quoi sert-elle en réalité ? L'état, les collectivités (régions, départements, communes) s'endettent. L'emprunt public est pratiqué depuis le moyen âge : les états avaient besoin de trouver des ressources exceptionnelles pour faire la guerre et ont préféré emprunter plutôt qu'augmenter les impôts. Depuis, l'emprunt est devenu un instrument économique. On ne peut pas faire de parallèle entre le recours à la dette des ménages et la dette publique. Contrairement à une personne physique, l'Etat ou les collectivités sont réputés éternels. Leur horizon d'emprunt et de remboursement est donc illimité. Ensuite le débat sur la dette oublie une donnée essentielle : on se focalise sur le « passif » sans s'intéresser aux richesses fournies en contre partie : les placements financiers, les terrains, les biens matériels et immatériels. Pour exemple au niveau de l'Etat en 2020, chaque habitant devait assumer une dette publique d'un montant de 56 000 euros, mais « possédait » également un actif de 58 800 euros. Finalement son patrimoine public est positif de 2 800 €. Le même calcul pourrait être fait au niveau de la commune, le solde serait également positif. Car à quoi a servi l'argent emprunté si ce n'est à construire des écoles, des gymnases, des bibliothèques, à répondre aux besoins de la société et des habitants.

Enfin nous avons des ambitions toujours raisonnables, puisque notre capacité de désendettement reste autour de 7 ans, bien loin de l'alerte fixée à 12 ans.

Françoise Hennebelle

Agir pour Gonesse

Vers un nouveau départ après La Covid Un bon nombre d'entre vous attendait la réouverture de la Maison Intergénérationnelle : c'est chose faites depuis le 4 octobre début de la semaine bleue. Lancée en 1951 elle fête son 70ème anniversaire. Appelée au départ «Journée des Vieillards » elle va devenir plus tard « la Semaine Bleue avec ce slogan : 365 jours pour Agir, 7 jours pour le dire » Lutter contre l'isolement aura été un des maîtresmots de cette semaine bleue. Placée sous le signe de l'Amour et la bonne humeur avec le Théâtre forum « Parlez moi d' Amour » nos ainés se sont donnés à cœur joie dans l'interprétation de leurs rôles pour notre plus grand plaisir (avec l'association 100 transitions, CCAS et la Résidence Chauvart). Bien vivre son âge dans son territoire c'est tout le sens des Marches bleues » qui ont été organisées dans Gonesse entre le 4 et 8 octobre. Je vais finir par ces mots « TOUT CE QUE VOUS FAITES POUR MOI MAIS SANS MOI, VOUS LE FAITES CONTRE MOI » cette alerte lancée par Nelson Mandela doit nous inciter à associer les personnes âgées à la programmation et à la réalisation de toutes nos actions en préservant le Vivre Ensemble. Sandrine De Almeida

Protocole Sanitaire appliqué dans les Sites de Restauration Scolaire Encore cette année la rentrée scolaire s' est organisée avec un protocole rigoureux .Pour les écoles maternelles et élémentaires, la limitation du brassage entre élèves et groupes de classes ou niveaux différents, et une distanciation physique relative, autant que possible, dans la limite de la capacité des sites, est toujours requise et maintenue. Le lavage des mains avant et après chaque repas est essentiel et le séchage doit être soigneux en utilisant une serviette en papier jetable. Le port du masque pour le personnel est obligatoire dans les espaces clos et dans les espaces extérieurs. Gilles Gourdon

FOCUS sur le Cinéma Jacques Prévert. L'université Inter-âges organisée par le CCAS de Gonesse propose des conférences d'environ 1h45 du 02 Octobre 2021 au 03 Juin 2022 qui permettent aux spectateurs de développer leurs connaissances dans un cadre favorisant l'ouverture sur le monde suivie d'un film au tarif unique 5 la conférence et 3 le film. Le Ciné- MA DIFFERENCE ouvert à tous adapté pour les personnes dont le handicap peut entrainer des troubles du comportement avec Le Loup et Lion le Samedi 23 Octobre à 16h ou encore Le Trésor du Petit Nicolas le samedi 11 Décembre à 16h. RDV également dès le mois de Février 2022 le festival organisé par la Ville , le cinéma Jacques Prévert et le service Jeunesse proposera aux jeunes de nos quartiers de se raconter en réalisant des courts métrages sur le thème : LA FUREUR DE VIVRE « Date à retenir : le samedi 27 novembre 2021 à 18h (Gratuit) .Enfin, tu as 18 ans ? n'oublies pas de télécharger l'application PASS CULTURE et profite de 300 pour découvrir les propositions du cinéma et rêver en Grand . Djénéba Camara.

Claude Tibi





En Conseil municipal fin septembre, nous avons assisté à une passe d'arme étonnante entre le maire et son adjoint Mohammed Hakkou. Alors que ce dernier avait été un soutien déterminant lors de la victoire de justesse de la liste BLAZY-TIBI aux élections municipales de 2020 (50,3 % contre 49,7 % à notre liste), il n'avait pas été nommé maireadjoint dans la foulée, mais quelques mois plus tard à l'occasion de l'augmentation du nombre d'adjoints de 10 à 13. Coup de théâtre un an plus tard : le maire décide de lui retirer sa délégation et son indemnité d'adjoint (tout en lui laissant le titre, mais sans délégation, ce qui est curieux). Ambiance règlement de comptes au Conseil municipal : M.Hakkou a protesté et voté contre cette décision.

La mairie serait-elle gouvernée par la peur ? Lors de son discours, M.Hakkou a mis en garde ses collègues de la majorité en déclarant : « Ce que je tenais aussi à dire à mes collègues, c'est qu'aujourd'hui, c'est moi, mais demain, ça peut être vous ». Depuis plus de 26 ans au pouvoir, le maire dérive vers des pratiques de plus en plus autoritaires et tourne de nouveau le dos à ses soutiens d'hier auxquels il doit pourtant sa réélection. Va-t-on assister à d'autres défections ? A suivre

UNE OPPOSITION AU TRAVAIL ... ÇA NE PLAIT PAS A MONSIEUR CAURO

Nous avons pris connaissance avec surprise de la dernière tribune du groupe majoritaire au Conseil municipal, où l'adjoint M.Cauro nous attaque de manière outrancière. Peutêtre à cause de sa frustration d'avoir subi une lourde défaite aux élections départementales de juin 2021, où il n'avait obtenu que 42 % des voix sur Gonesse, contre 58 % à notre équipe Sabouret-Toungsi-SImo?

Cela nous donne l'occasion de répondre et rappeler la place et le rôle de l'opposition. Même si nous représentons presque la moitié des Gonessiens, la majorité nous laisse bien peu de place. Lorsque nous posons des questions, on nous répond rarement. Notre rôle est surtout de signaler les problèmes que l'on nous remonte et que l'on constate. Nous rappelons que contrairement aux élus de la majorité, nous sommes 100 % bénévoles et ne touchons pas d'indemnité. Pour rappel, en brut, les maire-adjoints touchent 934,62 mois d'indemnité et les conseillers délégués 576,93 /mois. Malgré tout, nous sommes plus présents que beaucoup d'entre eux sur le terrain et dans les réunions.

M.Cauro demande que l'opposition soit toujours d'accord avec le maire et devienne une opposition béni-oui-oui. C'est hors de question. Nous avons été élus pour défendre un point de vue indépendant et libre. Lorsque les décisions municipales vont dans le bon sens et que nous avons assez d'information, nous votons pour. Mais lorsque l'on nous cache l'information, ou lorsque le maire fait des erreurs, comme en validant la réduction de 2 à 1 jour de ramassage des poubelles, nous alertons les Gonessiens et organisons la

Contact: pourgonesse@gmail.com 06.80.71.81.05 - FB: #pourgonesse

Cédric Sabouret

RESTONS CONNECTÉS



Retrouvez les comptes-rendus des précédents Conseils municipaux sur le site de la ville ville-gonesse.fr

Le prochain Conseil municipal se tiendra le

lundi 13 décembre à 19h

Séance ouverte au public avec port du masque. Le pass sanitaire ne sera pas demandé. Retransmise en direct sur le site de la ville et réseaux sociaux

Imprimé à 11 000 exemplaires Mensuel des habitants de la ville de Gonesse. Directeur de la publication: Jean-Pierre Blazy. Directeur de la communication: Pierre Cliquet. Rédaction et secrétariat de rédaction :

Pierre Cliquet, Nawsheen Rumjaun, Maquette: Marjorie Bastide, Nicolas

Gommez

Photos: Ville de Gonesse

suivant: 0 800 07 12 50.

Photogravure et imprimerie: Public Imprim. Administration: Service communication, Hôtel de ville, 66 rue de Paris BP 10060 95503 Gonesse Cedex. **Tél.:** 01 34 45 11 22 (service communication). ISSN: 1257 0621. Si vous ne recevez pas le Gonessien ou que vous constatez une irrégularité dans sa distribution, vous pouvez le signaler directement à notre distributeur, la société Champar, au numéro vert



EN LIGNE

🟶 www.ville-gonesse.fr

@villedeGonesse

owilledegonesse

You Tille de Gonesse

CONTACTS

Accueil de l'Hôtel de ville :

01 34 45 11 11

Direction de

l'Aménagement Urbain:

01 34 45 19 56

Police municipale:

01 30 11 89 89

HORAIRES

Hôtel de ville

66 rue de Paris

Lundi et mardi 14h-19h Mercredi et jeudi 9h-12h30 et 14h-17h30 Vendredi 9h-12h30 et 14h-19h

Pôle population Éducation et Solidarité

1 avenue Pierre Salvi

Lundi 9h-12h et 13h30-17h30 Mardi 13h30-17h30 Mercredi 9h-12h et 13h30-17h30 Jeudi 13h30-17h30 Vendredi 9h-12h et 13h30-17h30 Samedi 9h-12h

Cimetière

rue du Thillay

de 8h à 17h du lundi au vendredi de 9h à 19h le samedi. dimanche et les jours fériés

Déchèterie :

17 rue Gay Lussac

du lundi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h30 Samedi 9h-8h30 Dimanche 9h-13h



Les Gonessiens sont invités à exposer leurs plus belles

décorations de Noël

Les habitants les plus « illuminés »

remporteront un bon d'achat d'une valeur

de 50 à 150 €

Le jury arpentera les rues de la ville entre le 20 et le 30 décembre

Les prix seront attribués le 15 janvier 2021

